

Compte-rendu réunion du conseil municipal du 4 mai 2018 à 19h 00

Convocation du 26 avril 2018

Absentes excusées : Béatrice Ferran et Isabelle Simonneau

Pouvoir : Béatrice Ferran à Olivier Méhats.

Secrétaire de séance : Philippe Courdille

Lors de la discussion relative au projet de **fusion des communes** d'Arbis – Cantois – Ladaux et Saint-Pierre de Bat il en ressort que :

- le seul projet affirmé est de mettre en place un service administratif devant permettre une ouverture de la mairie cinq jours sur cinq. Seul projet confirmé puisqu'aucun autre n'a pu nous être présenté au cours de ces deux réunions de travail tenues à Arbis si ce ne sont quelques économies de fonctionnement (photocopieurs, logiciels, ordinateurs, contrats d'assurances etc...).

- le tableau comparatif fait apparaître un écart conséquent sur la fiscalité locale ce qui entraînerait en fin de compte, lissage sur douze ans ou pas, une augmentation sensible sur les impôts locaux de nos concitoyens.

- les réponses apportées aux questions posées par Saint-Pierre de Bat lors de la deuxième réunion notamment n'ont pas été convaincantes (oubli de la secrétaire sur un dossier de subventions, mairie de Saint-Pierre de Bat transformée en local archives ?.., devenir de la carrière de Cantois) . Il est fait part de l'étonnement du peu de questions émises par les représentants des autres communes.

- le fonctionnement des RPI n'est pas développé puisque ne posant apparemment pas de problème si ce n'est que la commune nouvelle fonctionnerait en RPI d'une part avec deux communes extérieures à cette nouvelle collectivité (Escoussans et Soullignac) tout en cotisant d'autre part à un RPI voisin (Gornac – Mourens - Saint-Pierre de Bat) à hauteur de 55 000 €. Cette configuration ne permet donc pas, dans des conditions normales, de repenser structurellement le système scolaire.

- la rapidité avec laquelle doit être validée cette opération ne permet pas, comme cela avait été prévu, d'entamer une discussion/consultation avec la population puisque notamment, à ce jour, aucun projet concret ne peut être présenté si ce n'est l'urgence de la décision à apporter. En effet, le fait de considérer que c'est maintenant ou dans six ans ne peut être un motif suffisant pour que la municipalité puisse se soustraire à cette discussion/consultation nécessaire et pour laquelle elle s'était engagée.

- Est succinctement évoquée la mise en place d'un audit concernant les finances et les possibilités d'exploitation de l'existant.

En conclusion, même s'il est indéniable que ces quatre communes ont un environnement semblable sur lequel existent des activités économiques communes sur un territoire aux limites cohérentes, la municipalité après un vote à main levée décide, à l'unanimité des voix exprimées 9 sur 9, ne pas vouloir adhérer dans la précipitation à la commune nouvelle. Il est toutefois reconnu que la discussion est d'actualité et devra nécessairement un jour être abordée de manière plus approfondie et avec le recul nécessaire. N'ayant pas été élus pour conclure, sauf obligation, un sujet de cette importance, il sera donc nécessaire que la

future municipalité mentionne que la fusion de communes, obligation ou pas, existe et peut intervenir.

Personnel RPI/commune :

Suite au retour aux quatre jours d'école par semaine dès la rentrée prochaine, la personne accompagnatrice dans le bus verra son temps de travail sur le RPI diminué. En conséquence la proposition de lui attribuer 4h00 de plus par mois pour le compte de la commune est acceptée. Ce temps sera consacré essentiellement au nettoyage de la salle polyvalente et de la salle de réunions à l'étage en remplacement de la société intervenant à cet effet. Délibération sera prise en ce sens.

Informations diverses :

- Le point est fait sur les travaux à venir sur le groupe scolaire. Concernant l'extension du cimetière une date sera fixée pour réunion sur place.
- La fête du lavoir se déroulera le dimanche 1^{er} juillet. Nettoyage à partir de 11h 00 suivi du repas dans sa formule habituelle.
- Une subvention de 200 € est attribuée à l'USEP suite à la demande de l'enseignante de Gornac. Décision modificative sera prise en ce sens.
- La commune d'Arbis organise une randonnée (équestre-pédestre- VTT) le dimanche 3 juin qui passera sur la commune avec une halte au lavoir.
- Il est fait part d'informations concernant l'opération de pose de fibre optique sur la communauté des communes rurales de l'Entre -Deux-Mers. Le territoire sera divisé en trois secteurs pour trois tranches de travaux. Début des travaux 2018 pour une fin prévue en 2024.

La séance est levée à 20h 30